
HIS7013-10

Méthodologie de la recherche historique

Descripteur officiel

Ce cours obligatoire vise à offrir une formation méthodologique avancée, propre à la discipline historique et essentielle pour la préparation du mémoire ou de l'activité de synthèse en histoire et humanités numériques. Ce cours s'adresse à tous les étudiants, quel que soit le champ spatio-temporel de leur spécialisation. Dans un premier temps, le cours abordera notamment les problèmes associés à la réalisation d'un bilan historiographique ; à la formulation de la problématique ; aux enjeux de la périodisation, de l'échelle, de la mesure et de la démonstration en histoire ; au repérage, à la critique et au traitement des sources ; à l'analyse des informations recueillies ; aux enjeux de la communication des résultats. Dans un deuxième temps, le cours offrira à l'étudiant un encadrement académique qui lui permettra de réaliser les différentes étapes du projet de mémoire, en collaboration avec sa direction de recherche. Le cours se termine par la remise du projet de mémoire qui devra introduire au sujet, formuler une problématique de départ, proposer une première évaluation—non exhaustive—de l'historiographie pertinente, présenter un corpus de sources cohérent et fournir une bibliographie bien développée de l'objet de recherche.

Présentation du cours

Ce séminaire est réservé aux étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise. À son cœur se trouve l'élaboration du projet de mémoire, un projet de « longue haleine » dont l'élaboration doit commencer dès le début de la session. Tout au long de la session, les étudiants.e.s doivent se familiariser avec l'historiographie qui porte sur leur objet d'étude. De même, ils/elles doivent réfléchir à leur problématique, à l'approche méthodologique et aux sources documentaires qui constitueront leur corpus. Il est fortement recommandé aux étudiants.e.s d'impliquer dès le début de la session leur directrice ou directeur de recherche dans leur démarches. Les séances du cours seront l'occasion pour discuter, à la base des lectures pertinentes, les enjeux à relever dans l'élaboration d'un projet de mémoire. Les rencontres permettront aussi aux étudiant.e.es d'échanger entre eux sur la réalisation de chaque élément du projet de mémoire.

automne 2023 – 3 crédits

lundi de 18h00 à 21h00, du 11
septembre au 18 décembre

Professeur Anthony Steinhoff

Courriel : Steinhoff.anthony@uqam.ca

Tél. : 514.987.3000 poste 8310

Bureau : A-6215

Disponibilité : lundi et jeudi du 14h à
16h30 et sur RV

Lectures obligatoires

Pas de manuel ; toutes les lectures
obligatoires du cours seront
communiquées par l'espace-cours
Moodle : <https://moodle.uqam.ca>

Évaluations et échéances

Tout au long de la session

Participation en classe : 20%

23 octobre

Bibliographie commentée : 15%

13 novembre

Compte rendu d'un mémoire : 15%

7 décembre

Version préliminaire du projet de
mémoire (non évaluée)

Entre le 12 et le 15 décembre

Soutenance orale du projet de
mémoire : 20%

Jusqu'à deux semaines après la
soutenance orale

Version finale du projet de mémoire :
30%

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de :

- Se pencher sur les enjeux théoriques qui entourent tout travail de recherche historique et sur leurs conséquences pratiques dans la création d'un projet de recherche ;
- Évaluer l'historiographie autour d'un sujet spécifique afin de déceler et préciser un problème historique ;
- Expliquer le choix d'une problématique pour aborder ce problème historique ;
- Justifier le choix d'une méthodologie pour examiner cette problématique, y compris l'identification d'un corpus de sources approprié.
- Rédiger, dans un texte d'environ 25 pages, un plan compréhensif et motivé de la recherche pour le mémoire de maîtrise, c'est-à-dire un « projet de mémoire » ;
- Présenter et justifier une version du projet de mémoire à l'orale ;
- Éclaircir les défis relevés par la communication scientifique des résultats de recherche, soit à l'orale, soit par écrit.

Formule pédagogique

Il est prévu que le cours se déroule en mode présentiel. Dans le cas où les conditions sanitaires exigeraient une prestation en ligne (voire à distance), les séances seront tenues en forme de réunions Zoom. La formule pédagogique reposera sur différentes activités : les préparatifs pour chaque cours ; les discussions en classe des lectures hebdomadaires ; la participation active à chaque séance par le biais d'interventions et de présentations individuelles ; et du travail individuel pour la préparation du projet de mémoire.

Descriptifs des activités et des évaluations

Participation en classe

Les séances du séminaire représentent une occasion pour l'échange des idées entre les membres du groupe-cours ainsi que pour l'élaboration progressive du projet de mémoire. Pour cette raison, la participation active et régulière aux séances est primordiale, et ce tout au long de la session. La participation comprend tant la présence que l'engagement aux activités organisées pour chaque séance. La note pour la participation sera déterminée principalement par un exercice d'auto-évaluation effectué à la fin de la session.

D'habitude, il y aura deux types de préparatifs pour chaque séance. D'une part, il faudra lire attentivement les lectures au programme pour la semaine concernée (voir le calendrier des lectures et des activités ci-dessous). De même, il importe de se pencher avant la séance sur les questions de discussion qui seront affichées pour chaque cours sur notre espace-cours Moodle. D'autre part, il y aura de petits travaux en vue de la réalisation des éléments différents du projet de mémoire. Les renseignements spécifiques sur ces petits travaux seront également communiqués par Moodle.

Bibliographie commentée

L'exercice de la bibliographie commentée, à remettre pour le 23 octobre, a un double objectif. Avant tout, il vise à vous inciter à identifier les études (monographies, articles, ouvrages collectifs) les plus pertinentes pour votre recherche. Quels sont notamment les ouvrages qui sont essentiels pour bien définir les contours de votre recherche ? Aussi, la bibliographie commentée vous fournit l'occasion d'effectuer une première évaluation de l'historiographie en vue de l'exposition du problème historique dans le projet de mémoire.

Il s'agit notamment de repérer une douzaine d'études (aucun site web !) en lien avec le sujet de votre mémoire et de justifier les choix sous forme d'une bibliographie commentée (environ 100 mots par ouvrage). Vous recherche

entrera-t-elle en dialogue, notamment, avec quels travaux notables ? Repondrez-vous à un changement (des changements) de paradigme dans le champ (ou dans des champs) ? Expliquez.

Les références bibliographiques devront être présentées dans le style du département d'histoire (voir le *Guide des étudiants et étudiantes du Département d'histoire*, sur le site web du département). L'évaluation tiendra compte de la pertinence des études choisies, la qualité de la recherche effectuée, la langue et la qualité de l'expression écrite et le respect des consignes.

Compte rendu d'un mémoire de maîtrise

Avant de se lancer dans la réalisation d'un mémoire de maîtrise (la recherche et la rédaction), il est pertinent de bien comprendre ce qui est un mémoire terminé et évalué. Aussi, l'examen approfondi d'un mémoire achevé fournira des aperçus précieux de la planification de votre propre projet de recherche. Dans cet exercice, chaque étudiant.e rédigera un compte rendu d'environ 8 à 10 pages (double interligne) d'un mémoire de maîtrise en histoire réalisé à l'UQAM depuis 2015. Le choix du mémoire se fera en fonction de son propre intérêt de recherche, idéalement en consultation avec le directeur/la directrice de recherche, à partir de la plate-forme Archipel.

Des consignes plus précises pour l'exercice seront affichées sous Moodle pour le 23 octobre au plus tard. L'évaluation tiendra compte de la rigueur et de la pertinence de la critique, la qualité de la langue et le respect des consignes.

Présentation orale du projet de mémoire

Dans la séance précédant la remise initiale du projet de mémoire, chaque étudiant.e présentera une version de son projet de mémoire à l'orale devant le groupe-cours. Chaque présentation durera environ 15 minutes et elle sera suivie par une courte période de questions. Quoique cette présentation ne soit pas elle-même évaluée, elle vise à faire avancer les deux principales évaluations du séminaire. D'une part, la présentation sert à préparer la communication orale que l'étudiant.e fera lors de la soutenance orale du projet de mémoire à la fin de la session. Nous profitons donc de l'occasion pour nous pencher collectivement tant sur l'organisation de la présentation que sur la qualité de sa prestation. D'autre part, cette présentation donne à chaque étudiant.e l'occasion de tester la solidité de ses plans pour le mémoire, et ce avant de terminer la rédaction de la version initiale du projet de mémoire.

Projet de mémoire

Ce document est le point culminant du séminaire. D'une longueur d'environ 8.500 à 9.500 mots (environ 22 à 25 pages), les notes et la bibliographie non comprises, le projet de mémoire vise à définir et à motiver la recherche que l'étudiant.e poursuivra dans son mémoire. Il exprime donc les *attentes vis-à-vis* du projet à réaliser. D'habitude, ce texte fournira aussi la base pour l'introduction du mémoire. Des conseils pour l'organisation et la rédaction de ce document seront communiqués au groupe-cours par l'espace-cours Moodle.

Bien que le projet de mémoire soit rédigé dans le cadre de ce séminaire, il s'agit d'un texte que l'étudiant.e devra préparer en étroite collaboration avec sa direction de recherche. Le directeur/la directrice de recherche fera l'évaluation finale du projet de mémoire.

Chaque étudiant.e remettra par courriel deux versions du projet de mémoire au professeur du cours et à son directeur, à sa directrice de recherche. Une première version complète sera à remettre pour le 7 décembre à 17h ; c'est cette version qui sera discutée lors de la soutenance orale. Après la soutenance, chaque étudiant.e aura jusqu'à deux semaines pour effectuer des modifications avant de remettre la version finale du projet de mémoire.

L'évaluation tient compte de la qualité de la définition de la recherche (y compris l'évaluation historiographique), la qualité des arguments concernant la problématique et la méthodologie (y compris le corpus des sources), la capacité d'intégrer les commentaires et les critiques à l'égard des travaux précédents, la qualité de la langue et le respect des consignes.

Soutenance orale du projet de mémoire

La soutenance orale du projet de mémoire a aussi un double objectif. D'une part, elle est un exercice de la communication orale où l'étudiant.e exposera ses plans de recherche pour le mémoire (se basant sur la version initiale de son projet de mémoire) devant un comité comprenant (au moins) le professeur du cours et le directeur ou la directrice de recherche. D'autre part, la soutenance vise à aider l'étudiant.e à mettre à point ses plans pour le mémoire, moyennant des questions, des critiques et des échanges. Le calendrier des soutenances sera établi au début décembre après consultation des directeurs et des directrices de recherche.

Chaque soutenance commencera avec une présentation orale d'une durée de 18 à 20 minutes de la part de l'étudiant.e. Ensuite, l'étudiant.e répondra aux questions, commentaires et remarques des membres du comité pour défendre et expliciter son projet de recherche. La soutenance est d'une durée maximale d'une (1) heure.

L'évaluation de la soutenance tiendra compte uniquement de la prestation pendant la soutenance. Elle portera tant sur la qualité de la présentation orale que sur la qualité des réponses données aux questions et aux critiques des membres du comité.

Politiques du cours

- D'après la politique départementale, pour réussir le cours, les étudiant.e.s doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités (les évaluations) prévues.
- Il est essentiel d'apporter les lectures obligatoires pour chaque cours à la séance du cours (en forme imprimée ou numérique).
- La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation. Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.
- Durant la session, les travaux corrigés seront remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant.e joint une enveloppe affranchie à son travail.
- Sans entente préalable, une pénalité de 5 % par jour ouvrable sera imposée à chaque travail remis en retard.

Barème de notation

Les notes finales dans ce cours seront rapportées selon le barème de notation en vigueur dans le département d'histoire, à savoir :

<u>Excellent</u>	<u>Très bien</u>	<u>Bien</u>
A+ : 88 % +	B+ : 78-81%	C+ 68-71%
A : 85-87%	B : 75-77%	C : 65-67%
A- : 82-84%	B- : 72-74%	

Calendrier des lectures et des activités

Toutes les lectures indiquées ci-dessous seront disponibles par le biais de notre espace-cours Moodle. Vous y aurez un accès direct au document (en forme PDF) ou bien le lien vous dirigera vers une ressource électronique de la Bibliothèque centrale de l'UQAM.

11 septembre (semaine 1) : Présentation du séminaire

18 septembre (semaine 2) : Le travail de l'historien.ne et la démarche réflexive

Roger Chartier, « Dix ans après. L'Histoire ou la lecture du temps », dans *Au bord de la falaise : L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 2009, 343-375.

Reinhart Koselleck, « Point de vue, perspective et temporalité » dans *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques* (trad. de l'allemand), Paris, Éditions EHESS, 1990, p. 161-187.

Michel-Rolph Trouillot, « The Power in the Story », dans *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 2015 (1995), p. 1-30.

Marie-Pier Berthelet, « Le peuple au prétoire : la criminalité ordinaire à Spitalfields (1824-1834) », *Mémoire de maîtrise*, UQAM, 2023 (lire l'introduction, parcourir le reste)

25 septembre (semaine 3) : Le problème historique et l'évaluation historiographique

Noémie Charest-Bourdon et Martin Petitclerc, « Le 'sou de pauvre' : les municipalités, l'indigence et l'accès aux soins hospitaliers au début du XX^e siècle à Montréal », *Histoire sociale/Social History*, 51 (mai 2018) : p. 75-97 (surtout p. 75-79).

Shota Fujihara, « Les maires et le système administratif napoléonien : le cas des Hautes-Pyrénées », *Annales historiques de la Révolution française*, 392 (2018/2) : 59-85 (surtout p. 59-63).

Anthony J. Steinhoff, « Introduction », dans *The Gods of the City, Protestantism and Religious Culture in Strasbourg, 1870-1914*, Leiden, Brill, 2008, p. 1-22.

2 octobre (semaine 4) : La problématique

François Furet, « De l'histoire-récit à l'histoire-problème », dans *L'atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1982, p. 73-90.

Antoine Prost, « Les questions de l'historien », dans *Douze questions sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 79-100.

Agnès Ravel, « Construire un objet de recherche en histoire : le parti dévot au XVIII^e siècle », *Genèses*, vol. 55, no. 2 (2004), 107-125.

9 octobre (semaine 5) : Fête d'action de grâce (*aucun cours*)

16 octobre (semaine 6) : L'échelle et le cadre spatio-temporel

AHR Conversation « How Size Matters : The Question of Scale in History », *American Historical Review* 118 (2013): 1431-1472.

Aline Charles et Thomas Wien, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 14/2 (2011) : 199-221

Siegfried Kracauer, « La structure de l'univers historique », dans *Histoire, des avant-dernières choses* (trad. de l'allemand), Paris, Stock, 2006, p. 167-204.

23 octobre (semaine 7) : Semaine de lecture (*aucun cours*)

Remise de la bibliographie commentée

30 octobre (semaine 8) : Les traces du passé

Pierre Bonnechere, « Les sources de l'histoire », dans *Profession historien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 27-39.

Joseph Morsel, « Les sources sont-elles 'le pain de l'historien'? », *Hypothèses* 2004/1 (7), 271-286.

Jesse W. Togerson, « Historical Practice in the Era of Digital History », *History and Theory* 61, no. 4 (2022): 37-63.

Michel-Rolphe Truillot, « The Three Faces of Sans Souci » dans *Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 2015 (1995), 31-69.

6 novembre (semaine 9) : Approches méthodologiques

Magali Deleuze, « L'étude des journaux en histoire internationale. Le Québec et la guerre d'Algérie », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 6/2 (2003) : 23-50.

Pierre Merklé et Claire Zalc, « Peut-on modéliser la persécution ? Apports et limites des approches quantifiées sur le terrain de la Shoah », *Annales : Histoire, Sciences Sociales*, 73/4 (2018) : 923-957.

Antoine Prost, « Histoire, vérité, méthode : des structures argumentatives de l'histoire » dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 309-329.

13 novembre (semaine 10) : Le mémoire de maîtrise et la rédaction

Geneviève Belleville, « Les étapes de la rédaction », *Assieds-toi et écris ta thèse. Trucs pratiques et motivationnels*, Québec, PUL, 2014, p. 37-58.

Lamia Zaki, « L'Écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, no 65, 2006, p. 112-125.

Remise du compte rendu d'un mémoire de maîtrise

20 novembre (semaine 11) : La diffusion des résultats d'une recherche

Anna Bayman, « Getting published in journals: a guide for graduate students », *Past & Present Blog*, 4 février 2015, <https://pastandpresent.org.uk/getting-published-journals-guide-graduate-students/>

Ian Milligan, « Publishing in the Digital Age » dans *The Transformation of Historical Research in the Digital Age*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2014, p. 44-60.

Yves Gingras, « Comment ne pas faire une communication scientifique », 25 mai 2015 : <https://tv.uqam.ca/comment-ne-pas-faire-une-communication-scientifique>

27 novembre (semaine 12) : Recherche individuelle (*pas de cours*)

4 décembre (semaines 13) : Présentations orales des étudiant.e.s

* Du temps à la fin du cours du 4 avril sera réservé pour l'évaluation de l'enseignement.

7 décembre : Date limite pour la remise de la version préliminaire du projet de mémoire (en vue de la soutenance)

Du 12 au 15 décembre (semaine 14) : Soutenance du projet de mémoire

(Pas de cours en groupe) Le calendrier des soutenances sera établi comme suite aux consultations avec les directeurs et directrices de recherche.

Politiques et informations départementales et universitaires

Plagiat (Règlement 18 sur les infractions de nature académique)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le Règlement 18^e, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Pour accéder au site, veuillez utiliser le lien suivant : www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.:

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;

- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.
- Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).
- La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) : 514 987-3000, poste 0886
harcelement@uqam.ca (courriel) ; harcelement.uqam.ca (site web)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185; vie-etudiante.uqam.ca (site web)

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) : 514 987-3000, poste 0886
harcelement@uqam.ca (courriel) ; harcelement.uqam.ca (site web)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185; vie-etudiante.uqam.ca (site web)

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>